Charte de contribution et de publication

Plateforme « Spéléologues Algériens »

Hébergée par le Spéléo Club de Constantine – SCC25

Préambule

La plateforme « Spéléologues Algériens », accueillie sur le site internet du Spéléo Club de Constantine – SCC25, a pour vocation de favoriser le partage des connaissances, la valorisation des activités associatives et la préservation de la mémoire de la spéléologie algérienne.

Elle constitue un espace ouvert aux clubs, associations, spéléologues et contributeurs souhaitant faire connaître leurs travaux, leurs explorations, leurs expériences et leurs réalisations.

Afin de préserver la qualité des publications, les droits des contributeurs et la sécurité du site internet qui accueille cette initiative, les règles suivantes sont établies.

Ces dispositions ne visent nullement à restreindre la liberté d'expression des associations, mais à garantir un cadre de publication responsable, respectueux et sécurisé.

Article 1 — Liberté de participation et indépendance des associations

La participation à la plateforme est entièrement libre et volontaire. Chaque association conserve son identité, son autonomie, ses responsabilités et sa liberté de communication.

La publication d'un article ou d'un document sur la plateforme ne constitue ni une adhésion au SCC25 ni une reconnaissance d'une quelconque autorité de celui-ci sur l'association contributrice.

Article 2 — Nature des contributions acceptées

La plateforme accueille notamment :

- Les présentations et historiques des clubs et associations.
- Les comptes rendus d'explorations et d'expéditions.
- Les articles scientifiques, techniques, historiques et pédagogiques.
- Les comptes rendus de formations, de rencontres et de manifestations spéléologiques.
- Les photographies, topographies et documents d'archives dont la diffusion est autorisée.
- Les projets et initiatives contribuant au développement de la spéléologie algérienne.

Les contributions doivent présenter un intérêt réel pour la communauté spéléologique et s'inscrire dans les objectifs de la plateforme.

Article 3 — Respect des personnes et des organisations

Aucune publication ne doit contenir de propos injurieux, diffamatoires, menaçants, discriminatoires ou portant illégalement atteinte à la réputation, à la dignité ou à la vie privée d'une personne ou d'une organisation.

Les attaques personnelles, les règlements de comptes, les accusations gratuites et les propos visant à humilier ou à dénigrer un tiers sont interdits.

Les divergences d'opinion, les critiques techniques, les analyses historiques et les débats argumentés demeurent possibles, à condition d'être formulés avec respect et de reposer sur des éléments vérifiables.

Charte de contribution et de publication

Article 4 — Exactitude et sincérité des informations

Les contributeurs s'engagent à présenter des informations sincères, aussi exactes que possible et vérifiables. Sont notamment refusés :

- Les informations délibérément mensongères ou falsifiées.
- Les récits inventés présentés comme des faits authentiques.
- Les affirmations trompeuses destinées à valoriser artificiellement une personne, une association ou une réalisation.
- Les publicités mensongères ou les communications à caractère promotionnel fallacieux.
- Les photographies, résultats, documents ou données manipulés dans le but de tromper les lecteurs.

Les erreurs involontaires pourront faire l'objet d'une demande de correction. En cas de doute sérieux sur une affirmation importante, des précisions ou des sources pourront être demandées avant publication.

Article 5 — Propriété intellectuelle et droits des auteurs

Chaque auteur ou association conserve ses droits sur les textes, photographies, topographies et documents dont il détient légalement les droits. La transmission d'une contribution n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle au SCC25.

En soumettant un contenu pour publication, le contributeur autorise gratuitement et de manière non exclusive sa reproduction et sa mise à disposition sur la plateforme « Spéléologues Algériens », sous réserve de son acceptation. Cette autorisation est limitée aux besoins de publication et de présentation du contenu sur la plateforme.

Le contributeur garantit qu'il dispose des droits et autorisations nécessaires, notamment pour les documents provenant de tiers. Le nom de l'auteur et, le cas échéant, celui de son association seront mentionnés conformément aux indications convenues.

Toute réutilisation du contenu en dehors de cette autorisation devra respecter les droits de ses titulaires.

Article 6 — Protection de la vie privée et des informations sensibles

Les contributions ne doivent pas divulguer sans autorisation des données personnelles concernant des tiers, notamment des coordonnées privées, des informations confidentielles ou des photographies dont la diffusion porterait atteinte à leurs droits.

Une attention particulière doit être portée aux photographies de mineurs et aux documents concernant des personnes identifiables.

La diffusion de coordonnées précises de cavités, de sites archéologiques, de formations fragiles ou de lieux sensibles pourra être limitée lorsqu'elle risque de favoriser le vandalisme, le pillage ou la dégradation du patrimoine souterrain.

Article 7 — Sécurité informatique et transmission des fichiers

Afin de protéger le site internet du SCC25, les contributions devront être transmises exclusivement par les moyens de communication indiqués par le club. Les fichiers reçus feront l'objet d'une vérification préalable avant toute publication.

Les règles suivantes s'appliquent :

- Les textes seront transmis de préférence aux formats DOCX, ODT ou PDF.
- Les photographies seront acceptées aux formats JPG, JPEG ou PNG.
- Les fichiers exécutables, scripts, programmes, archives protégées par mot de passe et documents contenant des macros actives ne seront pas acceptés.
- Les fichiers ou liens suspects pourront être rejetés sans ouverture.
- Aucun contributeur extérieur ne disposera d'un accès direct à l'administration du site ou à ses ressources techniques.
- Les contenus seront examinés et intégrés par les personnes expressément habilitées par le SCC25.

- Le club pourra imposer des limites de taille, de nombre de fichiers ou des modalités particulières de transmission.

Le SCC25 se réserve le droit de refuser tout fichier présentant un risque réel ou présumé pour la sécurité de ses installations numériques.

Article 8 — Examen et validation des publications

Toute contribution est soumise à une vérification préalable portant notamment sur sa conformité à la présente charte, son intérêt pour la plateforme et sa sécurité informatique.

Le SCC25 peut demander des corrections, des précisions, des justificatifs ou une présentation différente avant publication. Les modifications substantielles du contenu d'un article devront être soumises à l'accord de son auteur.

Le SCC25 peut refuser une contribution non conforme à la présente charte. Ce refus ne constitue pas un jugement sur l'association ou sur son auteur.

Article 9 — Responsabilité des contributeurs

Chaque contributeur demeure responsable des informations, documents et déclarations qu'il transmet. Il lui appartient de vérifier leur exactitude et de s'assurer qu'il dispose des autorisations nécessaires à leur diffusion.

La publication sur la plateforme ne signifie pas que le SCC25 approuve toutes les opinions ou conclusions exprimées par les auteurs. Le SCC25 conserve néanmoins ses propres obligations légales et ses responsabilités en qualité de gestionnaire du site.

Article 10 — Rectification, retrait et suspension

Lorsqu'une erreur, une atteinte aux droits d'un tiers ou un problème de sécurité est signalé, le SCC25 pourra examiner la situation et prendre les mesures appropriées.

Selon les circonstances, il pourra demander une correction, suspendre temporairement l'accès au contenu ou procéder à son retrait.

L'auteur pourra également solliciter la correction ou le retrait de sa contribution. Ces demandes seront examinées dans le respect des droits applicables, des obligations légales et des contraintes techniques raisonnables.

En cas de contestation, le club privilégiera autant que possible le dialogue et la recherche d'une solution équitable.

Article 11 — Gratuité et absence d'exclusivité

La mise à disposition de cet espace de publication est gratuite. Aucune contribution financière n'est exigée en contrepartie de l'examen ou de la publication des articles.

Les auteurs et associations restent libres de publier simultanément leurs travaux sur leurs propres supports ou sur d'autres plateformes.

Article 12 — Acceptation de la charte

Toute personne ou association souhaitant publier une contribution devra prendre connaissance de la présente charte et confirmer son acceptation par écrit, notamment par courrier électronique.

Cette acceptation constitue une condition préalable à la publication.

Charte de contribution et de publication

Le SCC25 pourra actualiser les présentes dispositions lorsque l'évolution de la plateforme, les impératifs de sécurité ou les exigences légales le justifieront.

Spéléologues Algériens

Avec le soutien du Spéléo Club de Constantine – SCC25

https://scc25.com/speleologues-algeriens/

Un espace de partage, de respect et de transmission au service de la spéléologie algérienne.